

UNSA



Elise Dinnat
Secrétaire Second degré
974@se-unsa.org
Tel : 06.92.63.36.91

N° 12 – 1^{er} février 2024
Tous nos flashes sont visibles sur le site
académique du **SE UNSA** [ici](#)

Mon info Prof de lycée-collège

*Consultez régulièrement le site du syndicat : [ICI](#) les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc....
[Je consulte le B.O.](#)*

Sommaire

- 1 – Calendrier scolaire
- 2 – Mobilités
- 3 – Formations syndicales
- 4 – Carte scolaire, CSA de repli
- 5 – Choc des savoirs
- 6 – Allocataire IUFM

La lettre du jeudi, qui arrive le mardi...

1 – Calendriers scolaires

Les calendriers scolaires des années 23-24, 24-25 et 25-26 [sont disponibles ici](#)

2 - Changement de ministre, 4 en 7 mois !

4 ministres en seulement 7 mois ! Le président de la République mène une valse des ministres de l'Éducation nationale. Le SE-Unsa est consterné par la manière dont l'École est considérée, ou plutôt déconsidérée.

[Lire ici](#)

RAPPEL

Demande de disponibilité : la [circulaire est disponible ici](#)

Date limite 29 février 2024

Congés de formation professionnelle (CFP)

La circulaire pour les demandes est [disponible ici](#).

Date limite 26 février 2024

Je souhaite bénéficier d'une formation « rémunérée », je demande un congé de formation professionnelle. La durée du CFP est de 3 ans, dont un rémunéré. Dans l'académie, les demandes sont soumises à un barème. Généralement, la demande aboutit au bout de 3 ans. Pendant le CFP, l'agent perçoit une indemnité.

3 - Formations syndicales

- Vendredi 29 mars/mardi 2 avril : Visio : Ecole inclusive [je m'inscris ici](#)
- Mardi 2 avril, village CORAIL, Le pacte, 6 mois après où en est-on ? [Je m'inscris ici](#)
- Vendredi 5 avril, Village Corail, Je prépare ma retraite, [je m'inscris ici](#)
- Vendredi 5 avril, Visio : mouvement intra, [je m'inscris ici](#)
- Mardi 30 avril, village CORAIL, Comment bien accueillir le public LGBTQ2+ ? [Je m'inscris ici](#)
- Jeudi 2 mai, QVCT, Village Corail, [je m'inscris ici](#) (zone Ouest et sud)
- Vendredi 3 mai, QVCT, Salle du CROSS, [je m'inscris ici](#) (Zone Nord et Est)

QVCT : Qualité de vie et Conditions de Travail

HMI ou en présentiel, venez nous rencontrer !

Le SE-Unsa vous propose de vous rencontrer QUAND vous en avez besoin !

[Je fais ma demande ici](#)

4 – Carte scolaire « rentrée 2024 »

Vous trouverez ici le compte-rendu de la séance de replis. Pour les enseignants touchés par une MCS, en particulier, les professeurs de Technologie, le Rectorat sera attentif à toute demande de « reconversion » : BDE, Conseiller en formation Continue, ATDDF, DDFPT....

5 - Avez-vous signé la pétition CHOC des SAVOIRS ?

Le ministère s'entête à vouloir mettre en place le projet conservateur et passéiste du « choc des savoirs » présenté il y a quelques mois par Gabriel Attal devenu Premier ministre. Ce projet est néfaste à l'École pour les élèves et pour les personnels. Au lieu d'en guérir les maux, il renonce à les voir et va les accroître.

Nous dénonçons les fondements de cette politique au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés.

Nous dénonçons leurs conséquences qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi de tous les personnels.

Nous dénonçons le risque important de voir apparaître des classes de niveau en collège.

Pour défendre l'École publique, l'accès à une culture commune pour tous les élèves, la liberté pédagogique et les conditions de travail, nous demandons l'abandon de ce projet de réforme et un investissement massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

[Je signe la pétition ici](#)

6 – Allocataire IUFM

Le cadrage du ministère a été transmis aux rectorats. Les agents concernés devront renseigner un formulaire.

Le **formulaire** à remplir et la **note d'information** qui l'accompagne [sont disponibles ici](#)

La procédure :

- Le formulaire rempli et accompagné des justificatifs doit être envoyé au service des pensions du rectorat de l'académie actuelle (ou établissement pour le supérieur).
- Les périodes prises en compte pour la moitié de leur durée sont celles de perception de l'allocation d'enseignement définie par le décret 89-608 et celles de perception de l'allocation définie par le décret 91-586 perçue en première année d'IUFM.
- La demande est à faire au minimum un an avant la date de départ envisagée.
- Par dérogation au point précédent, pour les départs à la retraite prévus avant fin 2024, la demande est à faire avant la date d'admission à la retraite et au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la concession de la pension.

Adhésion anticipée, parrainez un collègue !

Pas encore adhérent... C'est le bon moment pour nous rejoindre !

Proposez dès maintenant et pour l'année 2023-24, une adhésion au SE-UNSA, faites profiter de nos expertises.

Le SE-UNSA et toutes ses équipes locales sont là pour vous renseigner sur vos droits, vous informer sur l'actualité de votre métier, vous accompagner dans vos démarches et les moments clefs de votre carrière.

Alors, n'hésitez plus et rejoignez-nous dès aujourd'hui !

[Nos articles « questions d'éduc »](#)

Pour vous accompagner au quotidien et tout au long de l'année : des militants, des élus et des représentants dans toutes les instances académiques de dialogue social. Renseignements, aide, soutien, conseil défense : **le SE-UNSA vous accompagne au quotidien !**

Le trombinoscope du Second degré, à [découvrir ici](#)